



DEMANDE DE CANDIDATURES

lancé par
la Société Parkinson Canada / Parkinson Society Canada

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE CLINIQUE

1 ^{er} septembre 2011 :	Date de publication
1 ^{er} novembre 2011 :	Date de réception des demandes
février 2012 :	Avis de décision
mars 2012 :	Annonce anticipée de la bourse
1 ^{er} juillet 2012 :	Date de début du financement
Durée de la bourse :	Deux ans

TABLE OF CONTENTS

- Contexte
- Fonds disponibles
- Admissibilité
- Emplacement de la formation et de la supervision
- Critères de l'examen
- Conditions
- Exigences en matière de rapport et modalités du financement
- Procédures de demande
- Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

La Société Parkinson Canada (« SPC ») estime que les neurologues ou neurochirurgiens possédant une expérience spéciale en gestion essentielle du Parkinson et en recherche clinique sont les plus aptes à diriger les programmes de soins destinés aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Cette autorité nécessite une capacité de collaborer avec les divers organismes et disciplines impliqués dans le traitement des parkinsoniens en vue d'encourager l'élaboration de meilleurs traitements. Compte tenu des besoins actuels des Canadiens atteints du Parkinson, un nombre insuffisant de meneurs s'investissent dans les programmes de services et de recherche clinique sur le Parkinson au Canada. Qui plus est, la SPC croit que la pénurie de meneurs risque de s'aggraver au cours des prochaines années.

En conséquence, la SPC offre le programme de bourses de recherche clinique (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine du Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. La SPC entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ par an aux neurologues ou neurochirurgiens exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du

programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, la SPC invite les demandes de bourse des candidats engagés à mener des recherches cliniques dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson. Cette initiative reflète la détermination de la SPC de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme les personnes qui possèdent un doctorat en médecine. Des bourses de recherches postdoctorales pourraient être accordées pour appuyer une formation spécialisée en recherche clinique dans le domaine de la maladie de Parkinson. Les candidats qui cherchent à obtenir une aide financière pour acquérir une formation clinique avancée devraient consulter les lignes directrices sur les bourses cliniques en troubles du mouvement de la SPC.

FONDS DISPONIBLES

Le programme octroie des bourses de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ par an aux candidats exceptionnels admissibles ayant reçu l'approbation du comité consultatif.

PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE LE FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ ET LA SOCIÉTÉ PARKINSON CANADA

Pour le programme de partenariat entre le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et la Société Parkinson Canada (SPC), le programme offre de l'aide pendant un maximum de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an par le FRQS. Le montant de ces bourses est le même que celui des bourses de recherche fondamentale et de recherche clinique. Le financement octroyé pour la troisième année est fonction de l'admissibilité à la prolongation du financement en troisième année selon les concours réguliers du FRQS et correspond aux montants de financement réguliers du FRQS. Prière de consulter les lignes directrices relatives au financement du FRQS pour les montants de 2012-2013 (<http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/index.shtml>).

ADMISSIBILITÉ

La SPC désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche clinique sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par la SPC (résumés dans le présent Appel de demandes) et suivent présentement une formation au sein des organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- une école de médecine canadienne ou les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de la SPC en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de la SPC.
- ***Les requérants qui soumettent une demande de financement au FRQS doivent soumettre leur demande au FRQS et à la SPC, et doivent indiquer l'avoir fait.*** Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche dans la province de Québec.

Les candidats doivent détenir un doctorat en médecine et posséder une formation spécialisée en neurologie clinique ou en neurochirurgie. Ils doivent être diplômés d'une université reconnue par la SPC et avoir suivi leur formation dans une telle université.

Le programme de formation proposé des candidats doit associer une expérience directe du diagnostic et du traitement de la maladie de Parkinson, et de la recherche clinique. La SPC recommande aux candidats de s'inscrire, au besoin, à des cours d'épidémiologie clinique et de biostatistique dans une école d'études supérieures.

La citoyenneté canadienne n'est pas requise pourvu que le candidat entende rester ou déménager au Canada pour poursuivre sa carrière au terme de la bourse de deux ans.

Les candidats devront soit être accrédités pour exercer au Canada soit posséder un diplôme canadien.

Les candidats doivent être autorisés à exercer au Canada ou détenir une carte de stage au Canada.

En évaluant une demande, la SPC considérera toute expérience en recherche acquise après l'obtention d'un doctorat comme étant une formation en recherche postdoctorale. Il pourra s'agir d'une expérience de travail à temps plein ou à temps partiel, dans un milieu universitaire ou privé. Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

Les bourses décernées dans le cadre du présent programme seront détenues en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé doit être l'organisateur d'un programme sur le Parkinson, diriger activement des recherches dans le domaine du Parkinson et offrir au candidat un contexte de formation solide dans un centre universitaire des sciences de la santé ayant un programme bien établi dans le domaine des troubles du mouvement, notamment du Parkinson. Le comité consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche clinique ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du programme.

Les candidats qui proposent une formation dans un établissement approuvé situé à l'extérieur du Canada seront admissibles au programme, pourvu qu'ils s'engagent à revenir faire carrière au Canada après avoir terminé le programme de deux ans. La présentation d'une demande dans ces conditions est réputée être une promesse obligatoire et les candidats choisis devront conclure une entente de financement avec la SPC à cet effet.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes. À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité. Par exemple, un chercheur pourrait proposer d'effectuer des travaux importants qui ne sont pas innovateurs mais essentiels à l'avancement des connaissances et de la compréhension de la maladie de Parkinson dans un domaine particulier.

- Le candidat est-il susceptible de faire considérablement progresser la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson? Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat? Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson?
- Le projet de recherche du candidat est-il de haute qualité? Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet/domaine proposé sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet ou le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du chercheur individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail scientifique contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par la SPC est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les directives concernant la présentation de demandes au programme national de recherche de la SPC (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à la SPC d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de la SPC, la résiliation de la bourse et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent respecter les exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

La SPC exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape annuel, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, au terme de la première année du programme. Le rapport doit être présenté à la Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux au bureau national de la SPC au plus tard le 1^{er} juin 2013. La SPC fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le titulaire doit remettre un rapport d'étape final détaillant ses progrès, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, à la Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux au bureau national de la SPC au plus tard le 1^{er} octobre 2014, trois mois après que le programme de deux ans a pris fin.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes doivent être remplies et transmises par le biais du Système de demande de recherche en ligne de la Société Parkinson Canada au plus tard le **1 novembre 2011**, faisant foi, et contenir les renseignements suivants :

- Une feuille couverture de la SPC.
- Utilisez une police de caractères d'au moins 12 points de couleur noire. Réglez le format à six lignes par pouce. Une marge de pouce et n'utilisez pas les lettres ou les espaces serrés. Les références peuvent être imprimées en plus petits caractères, mais elles doivent être lisibles;
- Une déclaration du candidat exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (une ou deux pages).
- Un exposé de projet de trois pages ou moins, notamment
 - Justificatif du projet (une page).
 - Buts et objectifs de formation précis (une demi-page).
 - Détail de l'étude proposée, y compris les méthodes et procédures (une page).
 - Énoncé décrivant la pertinence des études proposées au Canada (une demi-page).
- Une description de l'établissement où la recherche sera effectuée et des ressources disponibles (entre une demi-page et une page).
- Une liste des soutiens financiers actuels et en suspens.
- Un relevé officiel du dossier universitaire complet du candidat jusqu'à date, y compris les diplômes et les certificats de spécialisation obtenus. Les relevés étrangers **doivent** être accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
- Un curriculum vitae, notamment un résumé de l'expérience post-universitaire, une liste des honneurs et des prix, une liste des publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, premier auteur, auteur unique, etc. (prière de préciser), y compris le nombre d'articles, de chapitres de livres et d'abrévés, publiés ou sous presse.
- Des formulaires d'évaluation du candidat remplis par deux ou trois superviseurs récents du programme au sein duquel le candidat a suivi sa formation spécialisée; l'un d'eux doit être le directeur de son programme de formation en neurologie ou en neurochirurgie. Le soutien d'un centre des sciences de la santé désirant embaucher un directeur pour un programme sur le Parkinson profiterait au candidat. **Les formulaires d'évaluation sont transmis directement à SPC par le parrain par le biais du système en ligne. Les demandeurs peuvent solliciter des évaluations des parrains par le biais du système des demandes en ligne qui acheminera un lien vers le programme en ligne.** Le candidat doit préciser aux répondants que ces évaluations doivent parvenir à la Société au plus tard à la date limite.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants et les annexer à sa demande :

- Une lettre de soutien.
- Un sommaire décrivant le programme de formation proposé et précisant l'attribution du temps et les publications du superviseur, ainsi que son expérience de la supervision. Le superviseur éventuel doit inclure une description détaillée du programme spécifiant le milieu de formation et de collaboration. Il décrira, notamment, les responsabilités cliniques du candidat, l'enseignement qui lui sera donné et le projet de recherche qui sera effectué. **Signalons que le curriculum vitae du superviseur éventuel doit être présenté sur le formulaire de notice biographique de quatre pages de SPC généré par le système en ligne.**

Le candidat peut inclure dans sa demande du matériel à l'appui pertinent et raisonnable, comprenant sans toutefois s'y limiter photos, références bibliographiques, publications (pas plus de trois), lettres de collaboration et annexes. La limite de trois pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les références, renseignements biographiques, approbations d'ordre éthique ou autres documents à l'appui.

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du comité consultatif.

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de la Société Parkinson Canada, au <http://www.parkinsonresearch.ca/research/rhtml/IndexFR.php>. Les candidats peuvent d'y créer un compte d'utilisateur, qu'ils utiliseront pour transmettre leur demande en ligne. Une confirmation sera émise en ligne, une fois la demande reçue.

Les demandes doivent inclure les signatures exigées et nous parvenir dans les délais prévus. Avant de faire parvenir leur demande, les candidats doivent déterminer quelles sont les signatures exigées; ils doivent ensuite imprimer la fiche de renseignements (côté recto) et obtenir **toutes les signatures requises**. Les candidats doivent ensuite numériser la page de signatures et la télécharger sur le système en ligne de la SPC avec tous les documents requis avant la date limite indiquée. Il n'est pas nécessaire que ces documents soient envoyés par messagerie à la Société Parkinson Canada.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1 novembre 2011** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme National de Recherche de la SPC dans le site Web de la SPC à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Ivy Lim-Carter, Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux, 1 800 565-3000 ou (416) 227-3382, Courriel : ivy.lim-carter@parkinson.ca